

PROGRAMME DE FORMATION
Conduite En Sécurité des Chariots
Autorisation de Conduite
Suivant la R489

Objectifs : Acquérir des compétences nécessaires à la conduite des chariots. Connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité. Connaître les risques liés à l'utilisation des chariots Cat. 1A et/ou 3 et/ou 5. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne expérimentée, amenée à conduire des chariots de manutention.

Prérequis :

-EPI : Chaussures de sécurité, Gillet, Gants.
Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 14 heures soit 2 jours

Nombre de stagiaires : 06 personnes maximum.

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : Formation INTER 560€ Net de taxes.
Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 / 06.26.63.62.31
ou consulter notre site internet

www.prpsafety.fr

1/2

CONTENU : Accueil Tour de table : 15'
Présentation : Formateur et organisme de formation.

Connaissances théoriques : 6h45

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention, les catégories.
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérification d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.
- Questions / réponses

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

PROGRAMME DE FORMATION
**Conduite En Sécurité des Chariots
Autorisation de Conduite**
Suivant la R489

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés.

Matériel et équipements : Chariots conformes. Aire d'évolution de 200m² minimum, différentes charges, sol stabilisé, béton et/ou enrobé ; matériels et équipements permettant d'effectuer la formation pratique et les évaluations pratiques pour l'engins correspondant.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCU pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation :

175/191 Avenue de Prades, 66000 Perpignan et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

Documents / Validation : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.

Actualisation : Tout conducteur de chariot de manutention à conducteur porté doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation.

2/2

Evaluation théorique

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté
- Tableau / abaque de charges
- Exploitation des chariots à conducteur porté

Evaluation pratique

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
- Manœuvres
- Fin de poste, maintenance.

Correction des tests.

Annonce des résultats en fin de journée.

Clôture de la journée de test.